

Suivi aux résolutions adoptées à l'Assemblée générale annuelle du 29 février 2024

Titre	Demande	Suivi
<p>CODE DE PRATIQUES POUR LE SOIN ET LA MANIPULATION DES BOVINS LAITIERS – REPORT DE L'ÉCHÉANCE DU 1ER AVRIL 2027</p>	<p><i>L'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest demande :</i></p> <p>Aux Producteurs de lait du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ De faire les représentations nécessaires auprès du comité chargé de la révision du Code pour repousser l'échéance du 1^{er} avril 2027 et laisser une période d'au moins 3 ans entre la publication des conditions liées à la liberté de mouvement et l'entrée en vigueur de ces conditions; ➤ De revendiquer auprès du MAPAQ le retour du <i>Plan de soutien aux investissements en agriculture contribuant à l'adaptation des entreprises en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique</i> ou tout autre programme de soutien pour la mise en conformité des fermes laitières aux exigences du Code, ces programmes devant obligatoirement : <ul style="list-style-type: none"> – être dotés d'une enveloppe financière suffisante pour soutenir significativement tous les besoins liés à la conformité; – demeurer accessibles à l'ensemble des entreprises, sans égard à leur taille, jusqu'à la fin des projets. 	<p>La modification des échéances prévues au code n'est pas une option possible et réaliste. Cependant, à la demande des PLQ, le comité national proAction a établi un échéancier prévoyant l'intégration des exigences après qu'un projet pilote terrain complet soit réalisé.</p> <p>Ce projet pilote est en cours, 47 fermes y participent, dont 10 en Montérégie-Ouest.</p> <p>De plus, dans le cadre de leur stratégie de représentation auprès du MAPAQ, les PLQ demandent que des mesures de mitigation soient considérées durant la période de transition, notamment au niveau des inspections.</p> <p>Pour ce qui est du volet aide à l'investissement, une résolution allant en ce sens a été adoptée par les délégués à l'AGA provinciale d'avril 2024. Une stratégie de représentation auprès du MAPAQ a été établie et mise en œuvre.</p> <p>Les membres du conseil des PLMO ont, en octobre et novembre 2024, rencontré les députés de l'Assemblée nationale pour les sensibiliser aux exigences du Code, exposer les investissements nécessaires et leurs retombées économiques et demander la mise en place d'un programme d'aide à l'investissement qui couvrirait minimalement 50% des coûts.</p>
<p>COMPTAGE BACTÉRIEN – TRAITEMENT DES RÉSULTATS ÉLEVÉS ET/OU HORS NORME</p>	<p><i>L'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest demande :</i></p> <p>Aux Producteurs de lait du Québec :</p> <p>D'inclure aux conventions de mise en marché du lait un protocole visant le retrait d'un résultat au comptage bactérien hors norme, ou plus élevé que l'historique, afin que les résultats rares et inexplicables n'entachent pas le dossier du producteur.</p>	<p>La demande a été référée au comité sur la qualité du lait pour analyse et recommandation, notamment sur le développement d'un protocole de validation des résultats hors norme sporadiques. Le comité sur la qualité vise l'amélioration du programme d'échantillons afin de minimiser les anomalies.</p> <p>De plus, les PLQ ont repris les séances de formation continue des experts-essayeurs, séances au cours de laquelle le protocole de prélèvement et de conservation des échantillons est revu afin de rappeler aux experts-essayeurs l'importance des échantillons prélevés à la ferme.</p>

Titre	Demande	Suivi
BONIFICATION DU PROGRAMME AGRI-FRANCISATION	<p><i>L'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest demande :</i></p> <p>Aux Producteurs de lait du Québec et à la Fédération de l'UPA de la Montérégie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ De travailler avec AGRlcarrières pour définir le nombre d'heures optimal requis pour que les travailleurs inscrits au programme AgriFrancisation maîtrisent suffisamment le français; ➤ De faire les représentations nécessaires pour que le budget du programme AgriFrancisation couvre les besoins en formation. 	<p>La résolution a été transmise à AGRlcarrières par les PLQ.</p> <p>Pour sa part, la Fédération de l'UPA de la Montérégie a transmis la demande à la Table de concertation provinciale portant sur les travailleurs étrangers temporaires et a questionné AGRlcarrières quant aux modalités du programme. Selon AGRlcarrières, il est très difficile d'établir un nombre d'heures idéal qui correspond à tous les travailleurs. Il ne faut pas non plus confondre la francisation dite « fonctionnelle » et la francisation ayant pour objectif la demande de résidence. S'ils le désirent, les travailleurs ont la possibilité de poursuivre leur francisation par le biais d'autres programmes offerts par Francisation-Québec. De plus, sachant que le gouvernement coupe les subventions en francisation actuellement, il est difficile de savoir si l'augmentation du nombre d'heures est envisageable.</p> <p>Enfin, la Fédération de l'UPA de la Montérégie a consulté les employeurs ayant un grand nombre de travailleurs étrangers temporaires dans les secteurs maraîchers, légumes de transformation et fraises et framboises. Tous s'entendent pour dire que l'immersion française des travailleurs est la clé. Le français doit être utilisé plus couramment par les travailleurs entre eux et non seulement avec l'employeur. Tenant compte des réponses obtenues par AGRlcarrières et les producteurs interrogés, la Fédération de l'UPA de la Montérégie n'ira pas plus loin dans la démarche.</p>
TRAITEMENT SPÉCIAL DU LAIT ÉCRÉMÉ	<p><i>L'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest demande :</i></p> <p>Aux Producteurs de lait du Québec</p> <p>D'informer ses membres des conditions relatives à la réception des volumes de lait en surplus et permettre aux producteurs intéressés de s'inscrire sur la liste des lieux de réception.</p>	<p>Les PLQ priorisent la mise en place de capacités de transformation additionnelles pour la valorisation du lait écrémé afin d'éviter les surplus. ☒ Cela dit, en dernier recours, ils ont suffisamment de sites de disposition pour répondre aux besoins. Néanmoins, un producteur peut communiquer avec l'équipe de la Gestion du lait s'il est intéressé à être sur la liste. Une communication sera transmise aux régions pour les informer de la procédure à suivre.</p>

Titre	Demande	Suivi
OUTILS DE CONSULTATION DES PRODUCTEURS	<p><i>L'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest demande :</i></p> <p>Aux Producteurs de lait du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ De réévaluer ses façons d'informer, former et consulter ses membres et d'utiliser les outils technologiques pour optimiser leur participation aux orientations et décisions de leur organisation. 	<p>Le maintien d'une vie associative et démocratique dynamique par l'innovation, les communications, la consultation et la mise en valeur du rôle des élus régionaux fait partie du plan d'action stratégique 2023-2030 des PLQ.</p> <p>Aussi, offrir aux producteurs qui ne viennent pas en salles des outils technologiques facilitants et innovants pour les former et les informer fait déjà partie du plan de travail de l'équipe des communications.</p> <p>Enfin, pour le volet « consultation et décisions », l'aspect de proximité et des débats en personnes doivent être privilégiés. Bien que l'utilisation d'outils complémentaires puisse être considérée lorsqu'appropriée (ex. : sondage aux producteurs), les efforts pour favoriser la participation en personne des producteurs aux assemblées et tournées sont priorisés.</p>